



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE LORRAINE

VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 70-581 du 6 novembre 1992 modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

ARRÊTÉ COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Article 1^{er} : Les professeurs de lycée professionnel hors classe dont les noms suivent, sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs de lycée professionnel, au titre de l'année 2024 :

NOM	PRENOM	DISCIPLINE
PROCUREUR	ELIANE	anglais lettres
STEINER	DOMINIQUE	anglais lettres
MARON	SYLVIE	biotechnologies : santé environnement
SISJACK	ISABELLE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
PERRIN	DANIELLE	Economie et gestion option commerce et vente
ALBERT	NORBERT	mathématiques sciences physiques
TOMCZYK	LAURENT	génie électrique : électronique
HUNCKLER	DOMINIQUE	génie électrique : électronique
LEMPIN	NATHALIE	allemand lettres
HERVELIN	RICHARD	génie électrique : électrotechnique
MARALDO FUHRMANN	CORINNE	allemand lettres
TARGY	FLORENCE	allemand lettres
NEUSCH	MARTINE	biotechnologies : santé environnement

BEGIN	LIONEL	génie mécanique - maintenance de véhicules
CRUCIANI	FABRICE	Economie et gestion option commerce et vente
DAOUDI	HASSAN	mathématiques sciences physiques
NOEL	ISABELLE	éducation artistique et arts appliqués
BARATEIG	SANDRINE	anglais lettres
STRAUSS	SANDRINE	lettres histoire géographie
LAHIRE	REMI	lettres histoire géographie
WEBER	ESTELLE	lettres histoire géographie
LALLEMENT	ALAIN	génie mécanique option productique
LEUILLIER	SONIA	biotechnologies : santé environnement
ALTOMONTE	REMO	Economie et gestion option comptabilité et gestion
DAMILO	ISABELLE	mathématiques sciences physiques
VALLET	YANNICK	mathématiques sciences physiques
PERRIN	VALERIE	anglais lettres
LEFEVRE	DAMIEN	hôtellerie: services et commercialisation
LAMBERTY	MARIE-NOELLE	anglais lettres
AUBERT	EMMANUELLE	chef de travaux tertiaire
MICHEL	JOSETTE	espagnol lettres
LEDEUIL	MARIE-CLAIRE	anglais lettres
BONNARD	PASCALE	anglais lettres
BIENAIME	THIERRY	génie électrique : électrotechnique
WILLER	SYLVIE	Economie et gestion option commerce et vente
PETITDEMENGES	SYLVIE	anglais lettres
LAVOINE	NORA	biotechnologies : santé environnement
SCHLACHTER	JEAN MARC	ébénisterie
DUBOC	FLORENCE	Economie et gestion option commerce et vente
FRANQUEVILLE	OLIVIER	mathématiques sciences physiques
FRANQUEVILLE	STEPHANIE	lettres histoire géographie
BONELLO	VIRGINIE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
BATELOT	JOSIANE	biotechnologies : santé environnement
BORRI	CAROLINE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
BATAILLE	CLAUDE	génie électrique : électronique
JANIN	YVAN	génie mécanique - maintenance de véhicules
DUFFOURG	EMMANUEL	coiffure
LEHALLE	PASCAL	pâtisserie
LOCUTY	FABIENNE	Economie et gestion option commerce et vente
HAAS	ANNE	allemand lettres
CARLETTO	ANNE	mathématiques sciences physiques
HIPPERT	RENE	génie électrique : électrotechnique
HERRY	DENIS	hôtellerie: services et commercialisation
GERMAIN	BERTRAND	mathématiques sciences physiques
ROUYER	RENE	génie électrique : électrotechnique
VILLARD	CHRISTELLE	biotechnologies : santé environnement
HENRICH	EMMANUEL	allemand lettres
COLIN	MARIE-CHRISTINE	Economie et gestion option comptabilité et gestion

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Nancy-Metz.

Article 3 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 19 juillet 2024

Pour le recteur,
La secrétaire générale



Marie-Laure JEANNIN

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,

- soit obligatoirement, dans un délai de deux mois à compter de la notification et avant de saisir le tribunal administratif, saisir le médiateur académique, soit par courriel : ce.mediateur@ac-nancy-metz.fr ; soit par courrier postal :

Médiateur académique Site Saurupt 9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex pour qu'une médiation soit organisée.

Une copie de la présente décision doit être jointe à la saisine.

Si la médiation ne débouche pas sur un accord, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation.